

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits cidessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 4 juillet 2022 à 18 h, les projets de résolutions pour le règlement et les projets particuliers suivants :

- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de modifier le zonage dans le secteur des rues Hochelaga et Des Ormeaux (01-275-147) 1227499001.
- Projet particulier PP27-0321 en vue de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur les lots 1 323 975 et 1 323 976, situés sur la rue Hochelaga 1217499009.
- Projet particulier PP27-0319 en vue de permettre la transformation et l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé aux 2693-2695, boulevard Pie-IX 1229099005.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 21 juillet 2022, à 18 h, à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4).

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ces projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement ainsi que les projets particuliers et les plans des zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30 ainsi que sur le site web de l'arrondissement à l'adresse suivante :

https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560

FAIT À MONTRÉAL, CE 14^E JOUR DE JUILLET 2022.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc